

DÉCISION N° 2023-06

Prise en application de l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales

Le Président du SYDELON,

Vu l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2020-18 du 23 septembre 2020, portant délégation au Président de certaines attributions énumérées à l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant que cette délibération permet au Président de « prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget » ;

Considérant que les articles 31 et 39 du décret du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ainsi que l'article 5 du décret du 1er février 2016 relatif aux contrats de concession disposent que le profil d'acheteur doit permettre à minima aux acheteurs et aux autorités concédantes de mettre les documents de la consultation à disposition des opérateurs économiques par voie électronique ; que ceux-ci doivent être disponibles sur le profil d'acheteur de façon gratuite ; que le profil d'acheteur doit également permettre de réceptionner par voie électronique les documents transmis par les candidats et les soumissionnaires ;

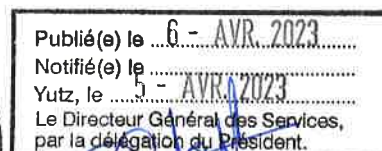
Considérant que, les articles 31 et 39 du décret du 25 mars 2016, concernant la publicité des procédures de marchés publics, prévoient que le profil d'acheteur peut également permettre de publier les avis d'appel à la concurrence, dans les conditions prévues par le décret ;

Considérant que les articles 107 du décret du 25 mars 2016 et 34 du décret du 1er février 2016 instaurent une obligation de publication des données essentielles des marchés publics et des contrats de concession sur le profil d'acheteur ;

Considérant qu'à partir du 1^{er} octobre 2018, l'acheteur et l'autorité concédante doivent offrir sur leur profil d'acheteur un accès libre, direct, et complet aux données essentielles des contrats qu'ils ont conclus ;

Considérant que l'utilisation du profil d'acheteur simplifie les étapes de la passation et donne davantage d'efficacité à la procédure ;

Considérant la proposition reçue par la Société DEMATIS ;




Stéphanie SIEBERT

DÉCIDE

Article 1^{er} : de renouveler l'abonnement pour un profil d'acheteur au SYDELON ;

Article 2 : d'accepter la proposition reçue par DEMATIS pour un montant de 370 € HT par an sur une durée de 5 ans, soit un montant de 444 € TTC par an.

Les crédits sont inscrits au budget.

Fait à Yutz, le 5 - AVR. 2023

Le Président



Michel PAQUET



Stéphanie Siebert
Stéphanie SIEBERT

BON DE RECONDUCTION KIT DÉMAT

Date de commande : Date anniversaire

Votre référence interne : 22846

Organisme	
Organisme : <u>SYDELON</u>	
Adresse : <u>1A avenue Gabriel Lippmann</u>	
Code Postal : <u>57970</u> Ville : <u>YUTZ</u>	
Site : <u>www.sydelon.fr</u>	
N° de SIRET (14 chiffres) : <u>200 027 118 00021</u>	
Contact opérationnel	
Nom : <u>Michel</u> Prénom : <u>Mathieu</u>	
Tél. : <u>03.82.88.69.63</u> E-mail : <u>mathieu.michel@sydelon.fr</u>	
Facturation Chorus (si le passage par Chorus Pro est imposé par votre comptabilité)	
Code service : <u>/</u> N° d'engagement : <u>/</u>	

ABONNEMENT KIT DÉMAT ILLIMITÉ	Durée d'engagement
<ul style="list-style-type: none">- Profil acheteur personnalisé et url dédiée- Publication de vos avis sur votre profil d'acheteur et passerelle de publicité (E-Marchespublics, BOAMP, JOUE, presse, sites), données essentielles- Mise en ligne des DCE, gestion intégrée E-Dume, réception électronique sécurisée des offres- Certificat électronique de décryptage des plis inclus- Module de négociation, gestion des demandes de devis et sourcing, annuaire entreprises- E-facteur et messagerie sécurisée,- Support technique et assistance utilisateurs- Coffre-attestations, récupération automatique des attestations attributaires- Centre de notification (courriers candidats, signature, contrôle de légalité, notification attributaires)- Modules simplifiés (sans Java) de chargement des DCE et ouverture des plis	<input type="checkbox"/> 1 AN soit 490 € HT <input type="checkbox"/> 3 ANS* soit 390 € HT / an <input checked="" type="checkbox"/> 5 ANS* soit 370 € HT / an
OPTIONS	
STOCKAGE - Conservation à valeur probante de vos consultations Versement automatique en continu des procédures dématérialisées sur la plateforme. Service facturé chaque année à date anniversaire par tacite reconduction pour toute unité de giga démarrée	<input type="checkbox"/> 150 € HT / giga / an
Certificat électronique de signature RGS**/eIDAS sur support physique (clé USB) valable 3 ans Dossier à compléter en ligne sur certidemat.com – remise en main propre à prévoir	<input type="checkbox"/> 250 € HT ⁽¹⁾ - Valable 3 ans <small>⁽¹⁾ Hors frais de délivrance</small>
FORMATIONS Nous vous recommandons de participer aux Indispensables « Prise en main » et « Suivi d'une procédure »	À COMPLÉTER PAGE SUIVANTE

* Facturation annuelle / TVA 20.0%

reforestACTION Dematis s'engage pour l'environnement en plantant 1 arbre pour tout abonnement souscrit.

TOTAL € HT 1.850,00.€
TOTAL € TTC 2.220,00.€

Règlement : service facturé dès l'ouverture de compte, payable en un seul versement par mandat administratif, chèque ou virement.
Reconduction : tacite, sauf dénonciation expresse par recommandé avec accusé de réception un mois avant la date anniversaire.
Nous reconnaissons avoir pris connaissance du descriptif et des conditions générales de vente annexées et les acceptons.

► **BON DE COMMANDE À RETOURNER À conseil@dematis.com**

Cachet et signature
Le Président
Michel PAQUET

CONDITIONS GÉNÉRALES

Préambule

Le présent contrat s'applique à toute personne physique ou morale quelle que soit sa localisation géographique, qui utilise les services de Dematis, à savoir : les acheteurs et les vendeurs, ci-après appelés « Clients » ainsi que tout utilisateur ou visiteur des sites Internet exploités par Dematis.

Il énonce les modalités et les conditions d'utilisation des sites Internet de Dematis et des autres services. Il précise les droits, obligations et responsabilités des parties ci-dessus énoncées.

Article 1 : Conditions

Les clients s'engagent à utiliser les services de Dematis en s'assurant qu'ils sont conformes à toute législation, réglementation ou usage qui leur est applicable, notamment les publicités de marché comprenant des obligations légales.

Ils acceptent ce contrat sans aucune réserve et ils déclarent respecter toutes les conditions suivantes :

-adhérer en nom personnel ou être habilité à représenter et à engager une entité juridiquement identifiée.

-respecter les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

-assurer la confidentialité des informations dans le cadre du fonctionnement des sites de Dematis

-répondre de l'exactitude de toutes les informations données et les tenir à jour

-en cas de saisie accidentelle de données incorrectes ou en cas de besoin de modification de celles-ci, les clients qui seront les uniques responsables des conséquences de la saisie de données incorrectes, seront dans l'obligation de les modifier immédiatement par tout moyen.

Toute souscription ou renouvellement d'un forfait d'UP Dematis implique l'acceptation sans réserve des présentes conditions générales. Toutes les souscriptions ou renouvellements devront faire l'objet d'un Bon de Commande dûment complété et :

- signé par l'Annonceur pour la version papier retournée par fax ou mail à l'Editeur

- validé électroniquement par l'Annonceur pour la souscription en ligne

Article 2 : Modalités d'accès

L'accès aux services de Dematis s'effectue à partir des micro-ordinateurs des clients. Cet accès est soumis à une procédure d'enregistrement qui subordonne la délivrance d'un code d'accès. Les clients désignent les utilisateurs, à savoir les personnes employées par eux ou sous leur dépendance et qui utiliseront les services de Dematis. Les clients s'assurent que chaque utilisateur s'engage à préserver la confidentialité de son code et de sa connaissance du ou des sites de Dematis. En cas de violation de la confidentialité ou de la sécurité, ils s'engagent à en avertir Dematis sans délai.

Article 3 : Personnalisation

Pour l'exécution de leurs commandes, les clients concèdent à titre gratuit à Dematis, le droit non exclusif et sans limitations territoriales, d'utiliser un ou plusieurs de leurs signes distinctifs dans le respect total de leur image. Ils déclarent et garantissent avoir la pleine et exclusive propriété des marques ou signes distinctifs qui seront utilisés par Dematis pour la personnalisation de leur site.

Article 4 : Durée

Le forfait arrivera à expiration dès lors que le nombre d'UP qui le compose aura été utilisé dans la limite raisonnable de 36 mois. L'Annonceur devra souscrire à un nouveau forfait de son choix pour pouvoir de nouveau bénéficier du Service. Les prestations kit demat et pack demat commandées sont valables un an ou trois ans ou 5 ans avec reconduction tacite, à partir de la date de signature de la commande. La résiliation s'effectue par courrier avec recommandé un mois avant la date anniversaire. En cas de résiliation anticipée en cours de contrat pluriannuel ayant initialement donné lieu à une remise tarifaire, Dematis aura droit à une indemnité fixée à un semestre sur la base du tarif annuel non remis, plus 50% de la somme restante de la totalité de l'engagement initial

Article 5 : Disponibilité

Dematis s'efforce de laisser ses sites et leur contenu ouverts 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 mais il ne pourra être tenu pour responsable de tout dysfonctionnement intervenant sur un de ses sites ainsi que des conséquences directes ou indirectes liées à ces dysfonctionnements.

Dematis se réserve le droit de faire toutes les modifications jugées nécessaires pour l'amélioration des services fournis. Par conséquent, les clients s'interdisent de réclamer la responsabilité de Dematis et d'ouvrir un droit à dédommagement au bénéfice de l'Annonceur et ne peut en aucun cas justifier le non-décompte des Unités de Publication concernées.

Les textes à insérer seront, soit directement saisis en ligne sur le service par l'Annonceur pour une mise en ligne sous 24 heures, soit transmis par l'Annonceur à l'Editeur sous format électronique (standards bureautiques du marché). Les délais de mise en ligne ne sont communiqués par l'Editeur qu'à titre indicatif. Tout retard causé par une grève, contrainte de production ou tout cas de force majeure n'ouvre aucun droit à dédommagement au bénéfice de l'Annonceur et ne peut en aucun cas justifier le non-décompte des Unités de Publication concernées.

Article 6 : Liens et sécurité

Les sites Internet de Dematis sont susceptibles de contenir des liens vers d'autres sites que Dematis ne contrôle pas. Dematis décline donc toute responsabilité relativement au contenu de ces sites fournis aux utilisateurs pour leur seule convenance. Les clients qui se connectent à ces sites le font à leurs propres risques. Tous les moyens sont mis en place par Dematis afin de sécuriser le contenu de ses sites et de limiter tous les risques liés aux intrusions, piratages et virus. Toutefois, Il est bien entendu que Dematis ne saurait s'engager sur une garantie absolue dans la mesure où Internet est un réseau ouvert, sensible à de tels risques. Les clients déclarent être conscients de ces risques et les acceptent comme ils acceptent les limites technologiques liées à Internet et les cas de force majeure.

Article 7 : Confidentialité et données personnelles

7.1 Pour les données d'identification du Client

Conformément à la réglementation européenne en matière de protection des données, et notamment le Règlement (UE) n°2016/679 relatif à la protection des données des personnes physiques, Dematis, en tant que responsable de traitement, traite les données personnelles du Client aux fins (i) de permettre au Client de bénéficier des services de Dematis auxquels il souscrit (ii) de permettre au Client de recevoir nos actualités (iii) de gestion de son compte client. Ces traitements de données ont pour fondement juridique l'exécution du contrat : l'ensemble des informations que nous collectons sont nécessaires à la mise en œuvre du contrat auquel le Client a adhéré, à défaut le contrat ne pourra être exécuté.

Les données du Client sont conservées pendant la durée nécessaire à l'exécution de la finalité du traitement, à savoir 5 ans à compter de la fin de la relation commerciale.

Pour les besoins du traitement, les données du Client – ou transmises par lui – seront transmises aux destinataires suivants : prestataires de gestion et d'hébergement du fichier client et prospect de Dematis, prestataires en régie, prestataires d'hébergement des sites Internet de Dematis.

Conformément à la réglementation en vigueur, le Client bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, de limitation, de suppression et de portabilité à ses données, ainsi que du droit de définir des directives relatives au sort de ses données à caractère personnel après le décès.

Le Client peut également s'opposer au traitement des données le concernant et introduire une réclamation auprès de l'autorité de protection et de contrôle des données (Commission Nationale Informatique et Libertés). Pour exercer ses droits et pour en savoir plus sur le traitement de ses données personnelles par Dematis, le Client peut adresser sa demande à l'adresse suivante : Dematis - Service Clients – 10 Boulevard Grenelle - CS 10817 - 75738 PARIS CEDEX 15, info@dematis.com ou en contactant notre délégué à la protection des données personnelles : dpo@lesechos.fr

7.2 Pour les données à caractère personnel importées par le Client via les services de Dematis

En utilisant les services de Dematis, le Client peut être amené à importer et transférer à Dematis des données à caractère personnel. Il est à ce titre seul responsable de traitement sur ces données (ci-après les « Données du Client ») et s'engage à ce titre à (i) respecter la réglementation en vigueur et notamment le Règlement (UE) n°2016/679 relatif à la protection des données des personnes physiques (RGPD) (ii) fournir l'information requise aux personnes concernées par les opérations de traitement au moment de la collecte des données, notamment quant au transfert de leurs données à Dematis, et (iii) à s'assurer d'une base légale valide auxdits traitements (iv) mettre en œuvre une politique de conservation maximale des Données conformes à la législation en vigueur (v) ne pas importer de données à caractère personnel sensibles telles que définies à l'article 8 et 9 du RGPD. En tant que sous-traitant sur ces Données, Dematis s'engage à (i) respecter les finalités de traitement voulues par le Client lors de sa souscription au service, (ii) garantir la confidentialité des Données par des mesures de sécurité et organisationnelles appropriées (iii) notifier au Client dans les plus brefs délais toute faille de sécurité qui impacterait les Données (iv) s'assurer de réorienter rapidement vers le Client toute demande qu'il reçoit directement des personnes dont les Données ont été importées par le Client (v) supprimer les Données à l'issue du contrat conclu par le Client. A ce titre, le Client reconnaît être seul responsable de la conservation de ses Données et ne pourra rechercher la responsabilité de Dematis en cas de perte de Données à l'issue du contrat conclu par le Client. Le Client reconnaît et accepte expressément que Dematis pourra faire appel à des sous-traitants pour une partie de ses prestations. La liste des sous-traitants peut être demandée à l'adresse : Dematis - Service Clients – 10 Boulevard Grenelle - CS 10817 - 75738 PARIS CEDEX 15 / Info@dematis.com

Article 8 : Responsabilité

Dematis ne saurait être tenu pour responsable en aucune façon de tout préjudice financier, commercial ou technique, subis par les clients du fait de l'utilisation des sites et services de Dematis, même en cas d'inexactitude ou d'absence d'informations. Il est rappelé à ce propos que Dematis n'est jamais tenu que par une obligation de moyens, qu'il se limite à un simple rôle d'intermédiaire en rapprochant acheteurs et vendeurs et qu'il ne réalise ou ne conclut en leur nom aucune transaction. Dematis se réserve le droit de vérifier tout ou partie des informations communiquées, mais ne peut garantir la fiabilité des informations, des annonces ou des offres publiées sur ses sites, lesquelles sont diffusées sous l'entière responsabilité des clients.

Article 9 : Droits de propriété

Les clients reconnaissent que les sites et services de Dematis lui appartiennent exclusivement et qu'ils sont protégés par le droit d'auteur et le droit de propriété intellectuelle. Ils s'interdisent de reproduire ou de diffuser, en dehors de leurs besoins propres, tout ou partie des informations ou des données appartenant à Dematis. De la même manière, ils s'interdisent de décompiler ou de désassembler les logiciels.

Article 10 : Rémunération

Toute rémunération payée à Dematis lui est définitivement acquise. Les prestations sont facturées dès l'ouverture de compte. Les factures sont envoyées par voie électronique. En cas de non-paiement de facture, les pénalités de retard s'appliquent de plein droit sans mise en demeure. Ils sont calculés à compter du premier jour de retard au taux d'une fois et demi le taux d'intérêt légal appliqué au montant considéré.

Le forfait est souscrit pour le nombre d'Unités de Publication choisi, à consommer dans le délai maximum de 36 mois.

Le forfait est facturé dès sa souscription. Le nombre d'UP nécessaires à la publication de chaque type d'avis est précisé dans le document « Bon de commande » ou « Bon de renouvellement » envoyé par l'éditeur.

Aucun remboursement total ou partiel ne pourra avoir lieu en cas de défaut d'utilisation total ou partiel du forfait par l'Annonceur et aucun report d'UP ne sera admis, y compris dans le cadre de la souscription d'un nouveau forfait. Le délai de paiement est indiqué sur la facture.

Article 11 : Résiliation

Dans le cas où un client viendrait à manquer à l'une quelconque de ses obligations ou s'il venait à se trouver en état de cessation de paiement, Dematis pourra alors résilier de plein droit et avec effet immédiat le présent contrat.

Article 12 : Modifications

Dematis se réserve le droit, que les clients acceptent, de céder les contrats dont il conserve les justificatifs auxquels les clients peuvent accéder, à toute société appartenant au groupe dont elle fait ou pourra faire partie.

Article 13 : Juridiction

Tout différend n'ayant pu trouver une issue transactionnelle sera porté devant le tribunal de commerce de Paris.

Au cas où la responsabilité de Dematis serait retenue, celle-ci ne pourrait avoir pour conséquence l'indemnisation ou la réparation d'un éventuel préjudice mais uniquement la suppression des éléments litigieux du service.

14/06/2018